

ASSURANCES

PERTES PAR LE FEU AU CANADA

Les pertes du Canada, au cours de la présente année semblent dépasser celles enregistrées jusqu'à présent, à l'exception de celles de 1918, causées par la destruction de fabriques de munitions. Si la moyenne des pertes du reste de l'année égale celle du commencement, le total sera de \$28,000,000.

Le Canada ne saurait supporter de telles pertes en destruction de ressources et de travail. Le gouvernement cherche à se faire des revenus. La main-d'œuvre pour la construction est rare, les manufactures reçoivent de nombreuses demandes d'effets ouvrés; et cependant nous brûlons notre capital au taux de deux millions et un tiers par mois!

D'après le "Monetary Times" dont ces chiffres sont extraits, 103 maisons d'habitation ont été détruites ou endommagées. Ces pertes accentuent encore davantage l'insuffisance des logements.

C'est, en fin de compte, le peuple qui supporte ces pertes. En 1919, les compagnies d'assurance ont prélevé \$40,000,000, soit \$22 par famille de 5 personnes. Si le ministre des finances, sir Henry Drayton, avait annoncé en son budget que, pour remplacer les pertes par le feu, une taxe de \$22 serait perçue de chaque famille du Canada, le pays aurait protesté d'une extrémité à l'autre. Nous la payons cependant, cette perte, qui se décompte en \$15 pour les dommages par le feu et \$7 pour les contributions d'assurance. Tout ce que nous achetons participe à cette taxe, et cela se continuera ainsi, aussi longtemps que nous laisserons détruire par le feu notre richesse nationale.

LA CAPACITE DE GAIN DE L'HOMME EN GENERAL

Comment les salaires ou les gains de l'homme en général s'élèvent et décroissent au cours de sa vie et quand devrait-il être en meilleure position pour mettre de l'argent de côté pour ses années de déclin? Les réponses à ces questions nous ont été fournies récemment par la National City Company. Les gains sont divisés en trois classes. En premier lieu il y a la "ligne de dépendance" qui est passée peu après l'âge de vingt ans et à laquelle vous retombez vers soixante-trois ans; en second lieu, il y a la "ligne de vie confortable" s'étendant durant les âges de vingt-cinq à quarante et de cinquante-deux à soixante-trois ans. Finalement, il y a la "ligne de pouvoir de gain maximum" qui est atteinte de quarante à cinquante-deux ans.

Ces calculs ne sont d'ailleurs qu'approximatifs. On y trouvera des variations non seulement dans le cas d'individus, mais aussi de groupes d'individus occupant un emploi similaire dans la vie. L'ouvrier inexpérimenté,

par exemple, atteint son pouvoir maximum de gain beaucoup plus tôt que la moyenne parce que ses gains dépendent de ses aptitudes physiques.

La plupart des ouvriers habiles n'atteignent leur maximum que plus tard, quand ils ont atteint une certaine somme d'expérience, mais avant que leurs forces physiques soient matériellement affectées.

Il est évident que ceux qui désirent être indépendants pendant leurs vieux jours doivent faire des provisions pendant la période où les gains sont au-dessus de la ligne de dépendance. C'est, en moyenne, entre les âges de vingt-trois et soixante-trois ans, une période de quarante ans pendant laquelle, il y a une marge substantielle entre les gains et le coût des "nécessités de la vie". Deux formes d'épargne absorbent la grosse masse des surplus de gains. L'une est le placement direct, soit dans l'immeuble pour usage personnel ou revenu, soit en banque à votre disposition et pour revenus d'intérêts, ou bien en obligations. L'autre est la forme la plus indirecte d'assurance-vie, où un avoir se trouve créé de suite qui est important en comparaison du placement initial, et où le total des primes, avec l'intérêt accru et après avoir fait les déductions du coût de supporter le risque et des dépenses d'opération d'une compagnie d'assurance-vie, reviennent à la fin du temps spécifié dans le contrat. Une combinaison de ces deux formes de placements est considérée comme très désirable.

LA "FOAMITE", D'INVENTION RECENTE, CONSTITUERAIT UN EXTINCTEUR DE PREMIER ORDRE.

Des expériences instructives ont été faites devant les chefs de services d'incendies du Dominion, lors d'un congrès tenu récemment à St. Thomas, Ont.

Voici en quoi consistait la première expérience:

Deux barils furent partiellement remplis d'eau, à la surface de laquelle on avait déposé six gallons de gasoline par baril. On mit le feu à cette essence. Le sable, l'eau, les extincteurs chimiques furent vainement utilisés pour éteindre l'incendie, qui au contraire s'aggrava. On n'obtint de résultat concluant qu'au moyen d'une préparation plutôt nouvelle, connue sous le nom de "Foamite firefoam", et dont on immergea les barils.

Une deuxième expérience s'effectua de la façon ci-après:

Un parquet de 12 pieds par 14 fut saturé de gasoline et de "kerosene" qu'on incendia. En dix secondes seulement, un extincteur contenant de la "foamite" éteignit les flammes. On ferma alors l'extincteur, puis on répandit trois gallons d'essence sur le même plancher qu'on incendia de nouveau. Fait remarquable, le même extincteur put encore servir à contrôler parfaitement le sinistre improvisé.

Mais l'expérience la plus remarquable a été sans contredit la suivante:

(suite à la page 88)